

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026 à 20 h

Commune déléguée de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE

12. Vente de parcelles cadastrées 584 K 356 et 584 K 357

Martine ROBBES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La commune déléguée de Saint Germain de Tallevende est propriétaire de deux parcelles situées Rue de la Delotière sur la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende. Cet ensemble immobilier se compose :

- de 3 petites constructions et d'un bois situés sur la parcelle 584 K 356 pour une superficie totale de 1 200 m²,
- d'un bois situé sur la parcelle 584 K 357 pour une superficie totale de 5 292 m².

La commune déléguée de Saint Germain de Tallevende souhaite vendre ces deux parcelles.

Description des biens :

La parcelle 584 K 356 est une friche présentant un bois et trois bâtiments en ruine faits de tôle en guise de toiture, de contreplaqué et espèce de bardage bois pour les murs se composant comme suit :

- D'une maison de 1965 de 2 pièces principales de 27 m²,
- D'une cave de 14 m²,
- D'une cave de 8 m².

La parcelle 584 K 357 est une friche en espace boisé classé, en zone humide avec la présence d'un ruisseau.

Justification de la cession :

La commune déléguée de Saint Germain de Tallevende gère en propre l'entretien de ces parcelles. Elle ne dispose pas du matériel et du temps pour que leurs entretiens soient optimaux.

Un habitant de la commune déléguée de Vire est intéressé par l'achat de celles-ci pour en faire un lieu de détente et de promenade personnel. Il rénovera, éventuellement, l'une des cabanes pour créer un lieu de stockage de matériel mais il n'envisage pas de construction nouvelle.

Prix presentiel :

L'avis des domaines en date du 4 mars 2026 est de 3 300 € avec une marge de 10 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260430-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 30/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/20/12 du 20 avril 2026 à 20 h



Vu l'article L-2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition d'achat du 14 avril 2026 de Monsieur et Madame Mickaël et Séverine JAUME concernant les parcelles 584 K 356 et 584 K 357 situées sur la commune de Saint Germain de Tallevende au prix de 3 000 € net vendeur.

Considérant que la commune de Vire Normandie est propriétaire desdites parcelles.

Considérant que la vente ne concerne que ces parcelles.

Considérant que le Conseil Communal de la commune déléguée de Saint Germain de Tallevende a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 avril 2026 et à valider le prix de 3 000 € net vendeur lors de cette même séance.

Vu l'article L2121-29 du CGCT par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser la cession des parcelles cadastrées 584 K 356 et 584 K 357 situées rue de la Delotière Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende à :
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	06
Vote Pour	47	06
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260430-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/20/12 du 20 avril 2026 à 20 h

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 41

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 06

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membre absent : 0

Le 20 avril 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 14 avril 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 14 avril 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUTARD Eddy	<input checked="" type="checkbox"/>			
DANNET Franck	<input checked="" type="checkbox"/>			
DEMÉ Didier	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne		<input checked="" type="checkbox"/>		M. le Maire
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Isabelle SCHARTNER
GAULTIER-ANGER Laurence	<input checked="" type="checkbox"/>			
GHEWY Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOËTHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUEDJ Marie-Line	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUILBERT Mailys	<input checked="" type="checkbox"/>			
KINIC Pascale	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE ROUX Cyril	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEBRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEPRINCE Helene	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARCHAND Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARIE Jérémie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2026042012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

MARIE Karine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Adeline		<input checked="" type="checkbox"/>		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
MORIN Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MORVAN Carolina	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>			
PÉCOT Didier		<input checked="" type="checkbox"/>		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>			
POULLARD Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>			
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROCAMORA Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>			
SALLARD Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260430-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/04/20/12 du 20 avril 2026 à 20 h